

Par courriel

Madame Stéphanie Taher
Conseillère juridique
Direction des affaires juridiques
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 9 juillet 2026

Consultation fédérale - Expulsion des étrangers criminels. Pour une pesée des intérêts conforme au bon sens

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 16 juin 2026 relatif à la mise en consultation, par la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N), d'un projet de révision des articles 66a du Code pénal et 49a du Code pénal militaire relatifs à l'expulsion obligatoire des criminels étrangers.

Après examen des documents mis à disposition sur le site de l'administration fédérale, l'Union des Communes vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où la modification législative envisagée ne concerne pas directement les communes.

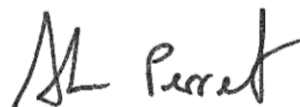
En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste